

Les cimenteries de l'est du Zaïre



sont heureuses d'adresser au maréchal MOBUTU leurs sincères félicitations et lui renouvellent leur indéfectible attachement à la courageuse action qu'il n'a cessé de mener en faveur du progrès économique du Zaïre

ETS JEAN BUCHET

LE M.P.R. A 18 ANS D'EXISTENCE, A CETTE

OCCASION LES ETS JEAN BUCHET B.P. 184

GOMA SOUHAIENT AU PRESIDENT-FONDA-

TEUR DU M.P.R. BONHEUR, PROSPERITE ET

LONGEVITE.

DECLARATION DE PERTE OU DE DESTRUCTION.

Je soussigné J.R. JOMU.G.W.J.F.A...N.B...J.F.I...Z.I...
 déclare sur l'honneur que le
 Certificat d'enregistrement volume P..L..G..... folio 62.....
 délivré à B...B...B... et ayant trait à l'immeuble
 N° 10.46..... du plan cadastral de la Zone G.R.M.P.....
 à 60.00..... est perdu (ou) a été détruit (1) dans les circonstances
 suivantes : perdu lors du dépôt au bureau
des affaires foncières afin d'opérer la
mutation en mon nom.....
 J'en sollicite le remplacement et :

- 1.-Je prends sur moi la pleine responsabilité des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.
- 2.-Je reconnais savoir que si la présente déclaration s'avérait contenir des indications fausses faites avec une intention frauduleuse ou à dessein de nuire. Je tomberais sous le coup des articles 124 et 126 du code pénal sur le faux commis en écriture.-

Fait à Bukavu, le 22 avril 1985

(Signature)

[Signature]

PJ 085/P/85